



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et les seize juillet à dix-huit heures quarante, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Philippe CHUYEN Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Philippe CHUYEN, André FABRE, Stéphanie CROLARD URBACH, Olivier DEBOURREZ, Jean François COMBLE, Marie Pierre BURLANDO, Michael KREBS, Frédérique MANCHE, Christelle BENICOURT, Cédric BERNARD, Danielle CAYOL, Damien RICHARD, Fabrice RENAUD

**Absents excusés :** Anne Line ROCCATI-CHAMAK procuration à Philippe CHUYEN, Amélie AGNEL procuration à André FABRE

Madame Frédérique MANCHE a été nommée secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

#### FINANCES LOCALES

2. Convention d'assistance administrative 2026-2029 ASA du Grand Canal
3. Convention d'assistance administrative 2026-2029 ASA des Rimades
4. Demande de subvention auprès du CD83 au titre des amendes de police 2026

#### FONCTION PUBLIQUE

5. Collège Référent déontologue de l' élu renouvellement 2026-2032
6. Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial dans le cadre d'une promotion interne et modification du tableau des effectifs
7. Création de 2 emplois non permanents d'adjoints d'animations territoriaux TNC pour accroissement temporaire d'activité
8. Recrutement d'une aide administrative en Activité accessoire 2026

#### POLITIQUE DE LA VILLE

9. Règlement intérieur jeunesse
10. Convention aide aux devoirs

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

11. Fixation du nombre et désignation des membres du CCAS
12. Désignation des membres des commissions communales
13. Questions diverses
14. Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

## FINANCES LOCALES

### 2. CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE 2026-2029 ASA DU GRAND CANAL

Le Conseil municipal, rappelant l'importance de l'ASA du Grand Canal pour le maintien de l'agriculture locale et du patrimoine hydraulique, approuve le renouvellement de la convention d'assistance administrative avec la commune pour une durée de **3 ans**, pour un montant annuel de **1 850 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

La présente délibération **abroge et remplace la délibération n° DE2026/04/03 003 du 4 mars 2026**.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

### 3. CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE 2026-2029 ASA DES RIMADES

Le Conseil municipal rappelle l'accompagnement engagé par la commune depuis 2017 afin de permettre la remise en fonctionnement de l'ASA du Canal des Rimades, compte tenu de son importance pour le maintien de l'agriculture locale et du patrimoine hydraulique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le renouvellement de la convention d'assistance administrative avec la commune pour une durée de **3 ans**, pour un montant annuel de **1 850 €**, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

La présente délibération **abroge et remplace la délibération n° DE2026/04/03 004 du 4 mars 2026**.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

### 4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD83 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Le Conseil municipal approuve le projet d'installation de **5 panneaux lumineux de limitation à 50 km/h** sur la RD22, afin de renforcer la sécurité routière et d'apaiser la circulation dans la traversée du village.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **8 545 € HT**. Le Conseil municipal sollicite une subvention du **Département du Var au titre des amendes de police 2026**, à hauteur de 60 %, le solde étant financé par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires**.

**Damien RICHARD** : tu augmentes le périmètre communal, est-ce que cela va augmenter les charges d'entretien ?

**Monsieur le Maire** : oui

**Damien RICHARD** : A combien est-ce estimé ?

**Monsieur le Maire** : cela représente moins d'un kilomètre, j'ai interrogé le département qui a évalué le surplus à 1 journée de travail avec un engin.

Damien RICHARD : il est important de résoudre la problématique de la vitesse excessive, là il est question de 5 panneaux mais il existe également des feux de signalisation avec radars peut-être plus efficaces.

Monsieur le Maire : le département ne veut pas de feu à cet endroit-là. L'élargissement de l'agglomération et la mise en place de panneaux 50km/h sont des premières mesures.

Damien RICHARD : la limitation devant Intermarché est rarement respectée.

Olivier DEBOURREZ : les feux à cet endroit là ne seraient pas un peu dangereux ?

Monsieur le Maire : c'est une première mesure, on fera d'autres choses comme la création d'un passage piétons au Spéluques.

14 voix Pour / 1 Abstention

## FONCTION PUBLIQUE

### 5. COLLEGE REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU RENOUVELLEMENT 2026-2032

Le Conseil municipal approuve l'adhésion au **collège référent déontologue de l'élu local du Centre de Gestion du Var (CDG83)**, afin de permettre aux élus de bénéficier d'un accompagnement et de conseils en matière de déontologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à **signer la convention de partenariat avec le CDG83** et approuve le règlement intérieur du collège référent déontologue.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

### 6. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service administratif et aux nouvelles missions confiées au secrétariat général de mairie, le Conseil municipal approuve la création, à compter du **16 juillet 2026**, d'un emploi permanent de **rédacteur territorial, catégorie B, à temps complet (35 h)**, fonction de secrétaire générale de mairie.

Cette création entraîne la **suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1re classe, catégorie C**, à temps complet, et la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les actes afférents. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

### 7. CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS D'ANIMATIONS TERRITORIAUX TNC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité dans les services périscolaires, le CLSH, le club ados et l'entretien des locaux, le Conseil municipal décide de créer **deux postes d'adjoints d'animation territoriaux contractuels**, pour une durée de **12 mois à compter du 1er septembre 2026**, à temps non complet, à raison de **32 h et 27 h 30 annualisées**.

La rémunération est fixée sur la base du **1er échelon de l'échelle C1** de la filière animation, avec les indemnités en vigueur.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et précise que les crédits sont inscrits au budget.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

## 8. RECRUTEMENT D'UNE AIDE ADMINISTRATIVE EN ACTIVITE ACCESSOIRE 2026

Sur Rapport de Monsieur le Maire exposant :

- Pour permettre le bon fonctionnement et la continuité des services administratifs et comptables en l'absence d'un agent,
- Cette aide peut être apportée par un personnel qualifié, en poste permanent dans une autre collectivité, sous conditions d'être exercée sous le régime de l'activité accessoire. La quotité globale de travail ne doit pas excéder 115 % du temps de travail réglementaire et l'agent concerné doit obtenir l'autorisation de son employeur.

Monsieur le Maire propose ainsi de procéder au recrutement d'un agent de catégorie C au titre d'une activité accessoire, dans la limite de 15 % du temps de travail réglementaire sur la période courant du 16 juillet au 31 décembre 2026 et de fixer la rémunération de l'agent à recruter à un forfait horaire de 25 € Brut / heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de recrutement d'une aide administrative en activité accessoire pour l'année 2026
- FIXE la quotité de travail maximale de cette activité accessoire à 15% du temps de travail réglementaire.
- FIXE la rémunération au forfait de 25 € brut / heure.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement de cette démarche.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

## 9. REGLEMENT INTERIEUR JEUNESSE

Madame CROLARD-URBACH, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires a été modifié et expose les principales évolutions du dit règlement depuis sa précédente approbation par le conseil municipal. Ce règlement fixe les règles générales de fonctionnement des différents services périscolaires et extrascolaires. Madame CROLARD-URBACH précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

## 10. CONVENTION AIDE AUX DEVOIRS

Dans le cadre de sa politique éducative et afin de favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances, le Conseil municipal approuve la **Charte communale d'aide aux devoirs**, qui définit les objectifs, les modalités de fonctionnement ainsi que les engagements des différents participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la charte et **autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### 8. FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Suite à la démission de **M. Marc LIAUTAUD**, le Conseil municipal procède à son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS.

**M. Olivier DEBOURREZ** est élu membre du conseil d'administration du CCAS en remplacement de M. Marc LIAUTAUD et déclare accepter son mandat.

Les autres membres élus demeurent inchangés.

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

### 9. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe que **CONSIDERANT** la démission de Monsieur Marc LIAUTAUD de son mandat de conseiller municipal, notifiée le 3 juin 2026 ;

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions en vigueur, Monsieur Damien RICHARD est installé en qualité de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Marc LIAUTAUD

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création des commissions ci-après et d'en arrêter la composition comme suit :

**Commission Urbanisme et développement économique / Présidente Anne Line ROCCATI-CHAMAK**

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| - Anne Line ROCCATI     | - Frédérique MANCHE |
| - André FABRE           | - Cédric BERNARD    |
| - Olivier DEBOURREZ     | - Philippe CHUYEN   |
| - Jean-François COMBLE  | - Damien RICHARD    |
| - Marie-Pierre BURLANDO | - Danielle CAYOL    |

**Commission Travaux, Réseaux, voirie, déchets / Président Philippe CHUYEN**

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| - Philippe CHUYEN | - Mickael KREBS        |
| - Fabrice RENAUD  | - Jean-François COMBLE |
| - Amélie AGNEL    | - Damien RICHARD       |

**Commission Culture et fêtes, Associations et Communication / Président Olivier DEBOURREZ**

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| - Olivier DEBOURREZ        | - Mickael KREBS     |
| - Anne Line ROCCATI        | - Frédérique MANCHE |
| - Stéphanie CROLARD-URBACH | - Fabrice RENAUD    |
| - Cédric BERNARD           | - Philippe CHUYEN   |

**Commission « Ecole, Jeunesse et Sport / Présidente Stéphanie CROLARD-URBACH**

- |                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| - Stéphanie CROLARD-URBACH | - Olivier DEBOURREZ     |
| - Mickael KREBS            | - Marie-Pierre BURLANDO |
| - Christelle BENICOURT     | - Philippe CHUYEN       |
| - Danielle CAYOL           |                         |

**Commission Finances / Président Jean-François COMBLE**

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| - Jean-François COMBLE | - Philippe CHUYEN          |
| - André FABRE          | - Stéphanie CROLARD-URBACH |
| - Anne Line ROCCATI    | - Cédric BERNARD           |
| - Danielle CAYOL       |                            |

**Commission Agriculture Environnement et Biodiversité / Présidente Amélie AGNEL**

- |                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| - Amélie AGNEL      | - Fabrice RENAUD  |
| - André FABRE       | - Cédric BERNARD  |
| - Frédérique MANCHE | - Philippe CHUYEN |

**Commission Logement, Santé / Présidente Marie-Pierre BURLANDO**

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - Marie-Pierre BURLANDO    | - Christelle BENICOURT |
| - Anne Line ROCCATI        | - Philippe CHUYEN      |
| - Stéphanie CROLARD URBACH | - Jean-François COMBLE |
| - Olivier DEBOURREZ        |                        |

**Commission Sécurité, espaces forestiers, vie des quartiers / Président André FABRE**

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - André FABRE          | - Christelle BENICOURT |
| - Amélie AGNEL         | - Philippe CHUYEN      |
| - Jean-François COMBLE | - Mickael KREBS        |
| - Damien RICHARD       |                        |

**Vote : Approuvé à l'unanimité.**

**10. QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

**11. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu le label « Villages d'avenir », dispositif visant à accompagner les communes rurales dans la réalisation de leurs projets et à faciliter leur accès aux dispositifs et financements publics.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du **départ à la retraite de Mme Joëlle REVERTEGAT au 1er septembre** et indique que son remplacement a été assuré par le **recrutement d'une nouvelle ATSEM**, permettant ainsi d'assurer la continuité du service au sein de l'école.

Le pot de départ à la retraite de Joelle aura lieu le 10 septembre à 18h30 à l'école.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que dans le cadre du plan local de sauvegarde, il a souhaité mettre une astreinte en place. Dès le début de son mandat le Policier municipal en a fait la demande, les mesures seront prises en complément d'astreintes d'élus.

La séance est levée à 20 h 16

Le Maire

Philippe CHUYEN



Le Secrétaire de Séance

Frédérique MANCHE